ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2007

PROTECTION DE L'ENFANCE - (n° 3184)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 163

présenté par Mme Jacquaint et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 16

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un de nos amendements proposait la suppression de l'article 14 du projet de loi. L'article 16 étant un corollaire de cet article, nous proposons donc de le supprimer également.